

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 1

Rubrik: Assemblée générale du 19 février 1903, petite salle de l'Institut
Autor: Groscurin, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 19 février 1903, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

A la suite de la démarche dont le Comité avait été chargé, M. et M^{me} Sigg ont retiré leur demande de démission.

La radiation est appliquée à une sociétaire dont le cas comporte, conformément à l'art. 6 des statuts, cette mesure extrême.

M. le Président donne lecture de la circulaire envoyée par le bureau du Comité central aux membres du Comité, et concernant les questions à mettre à l'étude pour le Congrès scolaire de 1904 à Neuchâtel. A la suite de la demande qu'il avait formulée dans l'*Educateur* du 1^{er} novembre 1902, le Bureau a reçu, à titre de propositions, les questions suivantes :

1° *Le jardin scolaire.* 2° *Le rôle social de l'école populaire.*
3° *Création d'un diplôme international romand.* 4° *Les examens de recrues.* 5° *L'enseignement complémentaire pour les jeunes filles.*

Le Bureau propose de s'en tenir aux deux dernières, et prie les membres du Comité central de faire parvenir leur avis avant le 20 février, tout en considérant leur silence comme une adhésion à son choix.

M. W. *Rosier* donne quelques explications à ce sujet et trouve judicieux le choix du bureau.

Nous aurons ainsi à nous occuper de questions concernant particulièrement chacun des deux sexes.

Après un échange de vues entre MM. *Rosier*, *Léon Favre* et le *Président*, au sujet de la procédure suivie par le Bureau, l'assemblée décide d'adhérer tacitement à la proposition ci-dessus.

M. le *Président* donne quelques renseignements sur les annonces de la couverture du Bulletin. Deux sociétés d'assurances, la « Genevoise » et la « Caisse de Prévoyance Suisse » cherchaient à monopoliser la publicité que peut leur offrir notre organe : c'est la dernière qui l'a emporté pour le prix de cent francs par an.

M. le *Président* recommande de favoriser autant que nous le pourrons les personnes qui, en ayant recours à notre Bulletin pour faire de la réclame, nous offrent ainsi une ressource appréciable.

2° Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.

Ces 3 rapports, présentés par MM. Baatard, Charvoz et Favas, sont approuvés.

M. le *Président* adresse à notre zélé et distingué trésorier, M. Charvoz, des remerciements bien dus à son dévouement incessant.

Du rapport de M. Favas, nous extrayons ce qui suit :

184 ouvrages, comprenant 212 volumes, ont été mis en circulation. 100 sont rentrés. Pour un certain nombre des autres, le délai de 2 mois est expiré. A ce propos, M. Favas rappelle les art. 4 et 5 du règlement de la bibliothèque :

Art. 4. — Les livres doivent être rapportés dans les 2 mois qui suivent l'inscription.

Art. 5. — Un sociétaire qui désire garder un livre plus de 2 mois doit prendre, à l'expiration de ce temps, une nouvelle inscription.

Le Département de l'Instruction publique nous a fait don de 16 ouvrages très intéressants, dont la liste a été publiée

dans le Bulletin N° 1 de 1902. En outre, nous avons reçu de M^{lle} Willy :

Seul de son siècle en l'an 2000, par Combes de Lestrade ;

L'âme est la fonction du cerveau, par Emile Ferrière ;

Histoire naturelle, par Wilmar.

De M. F.-F. Roget :

Pensées genevoises de François Roget.

De M. le Dr Ed. Claparède.

L'association des idées, 1 vol., don de l'auteur.

De M. le professeur François Guex :

Education et instruction, 1 vol., don de l'auteur.

Nos sincères remerciements à tous ces généreux donateurs, et en particulier au Département de l'Instruction publique dont nous recevons toujours les envois annuels avec un vif sentiment de reconnaissance.

M. Favas termine son intéressant rapport par ces lignes :

Mesdames et Messieurs !

Je termine ce rapide exposé en vous priant de bien vouloir me donner un successeur dans les fonctions de bibliothécaire. Non pas que je me désintéresse de notre Société et de tout ce qui s'y rattache, mais j'estime qu'il faut, à la tête de ce dicastère, un sociétaire plus jeune, plus robuste, et partant plus actif. J'ai la conviction qu'en ce faisant, notre association y gagnera une impulsion nouvelle qui contribuera à sa prospérité, pour laquelle je forme les meilleurs vœux.

M. le Président exprime les regrets que nous cause la détermination de M. Favas, dont nous apprécions hautement les services rendus à notre Société ; il adresse à notre dévoué bibliothécaire-archiviste des remerciements chaleureux et nos vœux de complet rétablissement.

3° Rapport de la Commission de gestion.

La Commission présente le rapport suivant :

Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion, réunie le 15 février, a eu le plaisir de constater que l'exercice 1902 est une étape tenant digne-

ment son rang dans les annales de la Société pédagogique genevoise. Si tous les membres du corps enseignant qui fréquentent nos assemblées ont lieu de se féliciter de la marche toujours progressive de la Société, il n'en est pas moins vrai que la gloire d'un tel résultat revient à notre vaillant Comité, dont l'activité et l'unité d'action sont dignes des plus vifs éloges.

Dans les sept séances tenues en 1902, la Société s'est occupée de questions fort intéressantes qui n'ont pas laissé de susciter un échange de vues dont nous pouvons, certes, faire notre profit. Il serait à désirer que ces discussions, vives quelquefois, courtoises toujours, prissent une grande place dans nos ordres du jour. L'enseignement mutuel est la raison d'être de notre association, c'est par l'enseignement mutuel que la Société pédagogique portera des fruits multiples et avantageux.

La Commission se fait un devoir et un plaisir de rendre hommage à l'activité soutenue de notre distingué président, Lucien Baatard. Ce collègue qui, depuis 10 ans, est à la tête de la Société, a dû faire souvent le sacrifice de ses heures de loisir si précieuses pour le bien de notre association. Nous lui en exprimons ici toute notre sincère reconnaissance et ne demandons qu'une chose : c'est qu'il n'abandonne pas l'édifice qu'il a si laborieusement construit. (*Applaudissements.*)

Nous avons procédé à un pointage minutieux des comptes que nous a présentés notre trésorier. Cet examen nous a laissés optimistes, mais fâchés cependant. Optimistes, parce que nous avons trouvé notre comptabilité dans l'ordre le plus parfait, et fâchés, parce qu'il est inconcevable qu'il y ait encore au sein de la Société pédagogique des membres assez négligents pour laisser s'accumuler leurs cotisations à un tel point que, trouvant probablement leur dette trop considérable, ils estiment plus logique et plus chevaleresque de ne plus donner signe de vie. Ces membres-là, dont nous n'avons rien à attendre, ne sont pas dignes d'un délai indéfini. Qu'ils démissionnent conformément à l'article 4, sinon qu'on leur applique, après avertissement, l'article 6 de nos Statuts. Telle est la proposition que la Commission présente à l'Assemblée. Par contre, félicitons vivement M. Charyoz pour la conscience et le dévouement qu'il apporte à l'accomplissement de son ingrat mandat.

A deux reprises différentes, les sentiments de bonne confraternité qui unissent les membres du corps enseignant ont eu l'occasion de se manifester au cours de l'année écoulée. Nous voulons parler de la réception de nos collègues du canton de Vaud à l'Ariana et du banquet d'Escalade à la Salle des Rois, fêtes pour lesquelles M. Mégard, notre maître des cérémonies, a montré un talent d'organisateur achevé. A l'une comme à l'autre, nos Autorités ont jugé bon de prendre part, nous donnant ainsi un gage précieux de leur bonne volonté à notre égard. A la Salle des Rois, en particulier, il nous a été agréable de voir combien l'on faisait cas, en haut lieu, de notre modeste Société pédagogique. C'est notre réponse à ceux qui pensent qu'il est inutile d'assister à nos séances et de travailler activement au développement des choses de l'école populaire. (*Applaudissements.*)

Le rapporteur : ED. MARTIN.

4° Election du Comité.

M. *Baatard* prie l'Assemblée de faire abstraction de son nom dans l'élection qui va avoir lieu. Il remercie la Société de la confiance dont elle l'a honoré pendant les 10 ans qui viennent de s'écouler, mais il estime avoir fait son temps et n'acceptera pas de nouveau mandat. La présidence de notre Société, dit-il, est un honneur qui ne doit pas échoir toujours au même ; le moment est venu de l'accorder à un autre de nos collègues.

M. *W. Rosier*, interprétant le sentiment visible de l'Assemblée, demande instamment à M. *Baatard* de ne pas persister dans la volonté qu'il vient d'exprimer. Les applaudissements qui ont accueilli, lors de la lecture du rapport de la Commission de gestion, le passage où il est fait allusion à la réélection de M. *Baatard*, doivent engager ce dernier à ne pas refuser la charge de la présidence pour une nouvelle année.

M. *L. Baatard* tout en remerciant M. *Rosier* de ses sympathiques paroles, pense cependant que notre honorable vice-président est tout désigné pour la présidence, grâce à la connaissance approfondie qu'il a de nos affaires scolaires, à son expérience, aux qualités qui font qu'il est apprécié et aimé de

tous dans la Société. Il le verrait donc avec plaisir reprendre sa succession à la présidence.

M. *W. Rosier* décline toute candidature et insiste encore avec assez d'éloquence pour que M. Baatard ne puisse se soustraire à un vœu qui est visiblement celui de l'Assemblée.

Il est procédé aux élections, charge par charge, dans l'ordre prévu par l'article 20 des nouveaux statuts.

MM. Baatard et Rosier sont réélus président et vice-président par 43 et 47 voix, sur 52 suffrages exprimés. (Appl.)

M. *Grosgurin* manifeste son désir de céder à un collègue la charge de bulletinier, qu'il remplit depuis plusieurs années.

M. le Président le priant de n'en rien faire, M. Grosgurin expose ses vues au sujet du rôle respectif que doivent jouer le procès-verbal des assemblées et le bulletin. Le procès-verbal est l'acte fondamental et doit fournir au bulletinier les matériaux nécessaires à la rédaction dont il est chargé. Seul le secrétaire des assemblées générales devrait, en conséquence, prendre des notes pendant les séances. La logique et la simplification de nos rouages l'indiquent et c'est le mode de faire que M. Grosgurin souhaite de voir établi pour son successeur.

M. le Président approuve l'opinion de M. Grosgurin et lui demande d'accepter à nouveau la charge de bulletinier, aux conditions qu'il vient d'exprimer.

M. *Grosgurin* dit qu'il acceptera moyennant l'établissement du « *modus vivendi* » qu'il a indiqué entre le secrétariat des assemblées et le bulletin. La votation continue et donne les résultats suivants :

Bulletinier : M. L. Grosgurin, par	45 voix
Trésorier : M. A. Charvoz, par	49 »
Bibliothécaire-archiviste : M. A. Dubois	36 »
Secrétaire du comité : M. Ch. Mégard	49 »
Secrétaire des assemblées générales : M. J. Simonet .	38 »

M. *C. Pesson*, absent, avait décliné, au regret de l'assemblée, toute réélection, parce qu'il lui est difficile d'assister régulièrement aux séances.

5° Nomination de la Commission de gestion pour 1903.

Sont nommés :

MM. Coutau, Léon Favre, Edmond Martin, Reymann et André Schmid.

Le Comité et la Commission de gestion étant constitués pour l'an 1903, M. le Président va passer à l'ordre du jour, lorsque M. le prof. W. Rosier demande la parole. Il s'agit de la manifestation par laquelle la Société pédagogique veut témoigner à son Président ses justes sentiments d'estime et de reconnaissance.

M. W. Rosier, chargé de cette agréable mission par le Comité d'organisation, s'adresse à M. Lucien Baatard en des termes chaleureux et sentis que nous aurions voulu pouvoir reproduire intégralement. Il dit que la Société, ainsi que son Comité, ont tenu à marquer d'une façon particulière le terme des dix années consécutives pendant lesquelles nous avons confié la direction de nos affaires à notre Président. Pendant cette période, nous n'avons pas cessé de persévérer dans une marche ascendante. L'effectif de nos membres s'est considérablement accru ; nos finances sont devenues florissantes ; la fréquentation de nos assemblées est devenue beaucoup plus considérable ; nos séances ont gagné en importance, le cadre des sujets qui y sont traités s'est élargi et enrichi. De même notre activité s'est montrée dans des manifestations extérieures nombreuses, parmi lesquelles il faut citer en particulier le banquet d'Escalade de 1902, où les représentants du gouvernement nous ont donné de si précieux témoignages de leur intérêt et de leur approbation. De tout cela la Société est principalement redevable à son Président. Il a rempli sa tâche — difficile et plus considérable qu'on ne le croit — avec une activité, un dévouement et une conscience auxquels nous rendons tous hommage. Il a présidé toutes nos séances et toutes les séances du Comité ; il a lui-même fait de nombreuses communications ; il a cherché, et non sans succès, à rapprocher les trois ordres d'enseignement et à intéresser à nos discussions les membres du Corps enseignant et les amis de l'Ecole qui n'appartiennent pas au personnel officiel. Il nous a aidés dans toutes les occasions de ses ressources intellectuelles, de sa pensée claire, de la robustesse de son esprit. Nous avons aussi apprécié en lui ses qualités de gaieté active, de vivacité, et celles encore d'un cœur généreux. Les membres de la Société pédagogique savent tout cela et ne l'oublieront pas. Ils ont tenu à le rappeler en ce jour et ils prient leur cher Président d'agréer leur modeste présent comme un témoignage de leur reconnaissance et de leur affection !

M. Rosier, aux vifs applaudissements de l'Assemblée, présente alors à M. Baatard un écrin contenant un superbe plat d'argent sur lequel est gravée cette dédicace :

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

A SON

DÉVOUÉ PRÉSIDENT

M. LUCIEN BAATARD

1893-1903.

Un panier de fleurs prouve que la Société n'oublie pas d'associer à son témoignage une pensée sympathique pour M^{me} Baatard.

Notre cher président, en des paroles où vibre une émotion trop vraie pour qu'il la puisse maîtriser, dit combien il est profondément touché et vraiment confus de cette superbe marque d'affection. En ce moment qu'il ne saurait oublier, il sent mieux que jamais toute la force et tout le prix des sentiments qui l'attachent à ses collaborateurs dévoués, à tous ceux dont les encouragements et les efforts ont permis à la Société pédagogique genevoise de prendre l'essor dont nous nous réjouissons aujourd'hui. C'est du fond du cœur qu'il adresse à ses collègues ses plus chauds remerciements.

Touchante et sincère, telle a été cette manifestation de notre Société, dans laquelle la pédagogie le céda pour un instant à une démonstration de sentiments qui ne pouvait se dérouler plus cordiale et dans un milieu plus propice que dans cette jolie salle de l'Institut où vient de s'ajouter pour nous un souvenir nouveau, agréable entre tous.

6° Propositions individuelles

M. *Rosier*, vice-président, demande s'il est fait une proposition.

M. *Léon Favre* désire que l'on mette à l'étude l'emploi de la subvention scolaire fédérale aux cantons.

Il y a lieu, d'autre part, de voir si les chemins de fer fédéraux ne pourraient pas, par des tarifs réduits, faciliter les excursions scolaires.

Cette étude pourra être mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M^{lle} *M. Métral* demande à M. le Dr *E. Claparède* s'il lui serait possible de répéter à la Société pédagogique les séances qu'il a données à l'Aula sur la psychologie appliquée à la pédagogie.

M. *E. Claparède* répond que M^{lle} *Lack*, chargée d'une classe d'enfants anormaux, peut nous donner une conférence sur les résultats qu'elle a obtenus dans son enseignement. M. *Claparède* se réserve d'y ajouter quelques explications qui, il l'espère, pourront satisfaire au désir exprimé par M^{lle} *Métral*.

Cette proposition est, il va sans dire, adoptée avec le plus vif plaisir par l'assemblée.

La séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier, GROSGURIN, LOUIS

Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise pendant l'année 1902, présenté par M. Lucien Baatard, président.

Mesdames et Messieurs,

Au cours de nos 6 assemblées générales de l'année dernière, nous avons entendu des communications et des rapports sur la production industrielle de l'électricité, l'enseignement de la conjugaison des verbes, le subventionnement de l'école primaire par la Confédération, l'enseignement de la grammaire française, les traditions populaires ; en outre les statuts de notre société ont fait l'objet d'une discussion approfondie qui s'est étendue sur plusieurs séances.

S'il est un sujet ardu, malaisé à traiter en une heure devant un auditoire de profanes — je veux dire de non spécialistes, — c'est bien la production industrielle de l'électricité. M. *Elmer* ne s'en est pas moins acquitté à son honneur de cette tâche difficile : par son exposé très clair, appuyé de plusieurs expériences, il nous a rendu le service de rafraîchir et de mettre au point nos idées sur ces merveilleuses transformations de l'énergie, dont les applications pratiques deviennent tous les jours plus nombreuses et plus diverses.